

LE 18 MARS 2020

Plan d'intervention économique du Canada pour
répondre à la COVID-19 :
Mesures de soutien aux Canadiens et aux
entreprises

Séance d'information technique

APERÇU

- Un ensemble de mesures économiques représentant plus de 3 % du PIB dans le but de protéger les Canadiens et l'économie canadienne pendant l'éclosion mondiale de la COVID-19.
- S'appuie sur des mesures coordonnées déjà annoncées par le gouvernement, notamment un soutien aux provinces et aux territoires pour renforcer les systèmes essentiels de soins de santé, et représente :
 - jusqu'à 27 milliards de dollars en soutien direct aux travailleurs et entreprises canadiens;
 - 55 milliards de dollars pour répondre aux besoins en matière de liquidité des entreprises et des ménages canadiens au moyen de reports d'impôt;
 - un soutien sous forme de crédit et de liquidité de plus de 500 milliards de dollars pour les particuliers et les entreprises grâce à la collaboration entre des sociétés d'État à vocation financière, la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières et des prêteurs commerciaux en vue de permettre aux entreprises et aux organisations de poursuivre leurs activités;
 - Plus de 10 milliards de dollars en soutien supplémentaire aux entreprises éprouvant des difficultés de trésorerie par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada.

L'annonce d'aujourd'hui comprend du soutien aux travailleurs, aux entreprises et, de façon plus ciblée, aux groupes vulnérables.

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS

GROUPE CIBLE

Travailleurs admissibles à l'assurance-emploi (AE) qui sont malades ou en quarantaine

Travailleurs non admissibles à l'AE qui sont malades ou en quarantaine

Parents d'enfants malades, parents qui doivent rester à la maison à cause de la fermeture des écoles des enfants, et personnes qui s'occupent de membres de leur famille qui sont malades

Travailleurs non admissibles à l'AE qui sont mis à pied.

Travailleurs admissibles à l'AE qui sont mis à pied

MESURES

- Élimination du délai de carence d'une semaine pour les personnes en quarantaine. (selon l'annonce déjà faite)

- Nouvelle Allocation de soin d'urgence pour offrir une aide au revenu :
 - I. aux travailleurs malades ou en quarantaine (y compris les travailleurs autonomes) qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi;
 - II. aux parents d'enfants nécessitant des soins ou une supervision à cause d'une maladie ou de la fermeture de leur école;
 - III. aux personnes s'occupant d'un membre de la famille, par exemple un aîné, qui est malade.

L'Allocation consisterait en un paiement fixe de 900 \$ versé à toutes les deux semaines pendant une période maximale de 15 semaines.

- Nouvelle Allocation de soutien d'urgence pour les travailleurs non admissibles à l'assurance-emploi sont mis à pied. L'Allocation serait pour une période de 14 semaines.
- Améliorations au programme Travail partagé (AE aux employés qui acceptent de réduire leur horaire de travail normal) – prolonger la durée des ententes à 76 semaines (selon l'annonce déjà faite).

- Accès aux prestations d'AE régulières. (déjà en place)

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS

GROUPE CIBLE	MESURES
À revenu faible ou modeste	<ul style="list-style-type: none">• Montants maximaux du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) doublés pour l'année de prestations 2019-2020. Cette mesure fera augmenter le revenu des particuliers qui bénéficieront de cette mesure de près de 400 \$ en moyenne pour les personnes seules et de près de 600 \$ pour les couples.• Plus de 12 millions de familles recevront une prestation supplémentaire d'ici le début de mai.
Familles qui reçoivent l'Allocation canadienne pour enfants	<ul style="list-style-type: none">• Prestation supplémentaire d'Allocation canadienne pour enfants (ACE) de 300 \$ par enfant. L'augmentation totale de l'ACE pour les familles bénéficiaires sera d'environ 550 \$ en moyenne.• 3,5 millions de familles recevront un montant additionnel dans lors du versement de leur prestation d'ACE de mai.
Déclarants – particuliers	<ul style="list-style-type: none">• Donner aux contribuables la possibilité de reporter leurs paiements ou acomptes de l'impôt sur le revenu après le 31 août en éliminant les intérêts et les pénalités, et en repoussant la date limite de production des déclarations au 1^{er} juin pour les particuliers.
Propriétaires	<ul style="list-style-type: none">• Offrir une plus grande latitude aux prêteurs pour le report des paiements de remboursement de prêts hypothécaires assurés par le gouvernement dans le cas des emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières liées à l'éclosion. Les assureurs permettront aux prêteurs d'autoriser un report de paiement dans les plus brefs délais.

SOUTIEN CIBLÉ POUR LES GROUPES VULNÉRABLES

GROUPE CIBLE	MESURES
Personnes autochtones et du Nord	<ul style="list-style-type: none">Financement de 305 millions de dollars pour la constitution d'un nouveau fonds de soutien aux communautés autochtones afin de répondre à des besoins immédiats des communautés inuites, des Premières Nations et de la Nation métisse.
Particuliers ayant un prêt d'études canadien	<ul style="list-style-type: none">Moratoire de six mois sans intérêt sur les remboursements de prêts d'études canadiens.
Aînés	<ul style="list-style-type: none">Réduction temporaire de 25 % des retraits minimaux des FERR.
Sans-abri et autres Canadiens vulnérables	<ul style="list-style-type: none">157,5 millions de dollars pour l'initiative Vers un chez-soi afin de continuer d'aider les personnes sans-abri.Jusqu'à 50 millions de dollars aux refuges et aux centres d'aide aux femmes victimes de violence sexuelle, y compris les installations des communautés autochtones.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

GROUPE CIBLE

**Entreprises
canadiennes**

MESURES

- Améliorations au programme Travail partagé – prolongation de la durée maximale, de 38 à 76 semaines. (selon l'annonce déjà faite)
- Le Programme de crédit aux entreprises mettra à disposition 10 milliards de dollars en facilités de crédit supplémentaires par l'intermédiaire de la BDC et d'EDC*. (selon l'annonce déjà faite).
- Offrir aux employeurs de petites entreprises une subvention salariale, pour trois mois, par des versements moins élevés de retenue d'impôt des employés. Les employeurs admissibles recevront une subvention salariale de 10 % pour les trois prochains mois, à concurrence de 1 375 \$ par employé, et de 25 000 \$ par employeur.
- Permettre à tous les contribuables de reporter après le 31 août 2020 le paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles à compter d'aujourd'hui et avant le mois de septembre 2020. Cet allègement s'appliquerait au solde d'impôt à payer, ainsi qu'aux acomptes provisionnels. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'appliquera à ces montants pendant cette période.

Notes supplémentaires:

*Rehausser la capacité d'EDC à soutenir les entreprises nationales et donner de la marge de manœuvre au ministère des Finances lui permettant d'augmenter les limites du capital versé par ECD, du passif éventuel et du Compte du Canada pour s'assurer que les entreprises ont le soutien dont elles ont besoin.

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – RÉSUMÉ

MESURE	COÛTS ET RÉPERCUSSIONS 2020-2021	MISE EN ŒUVRE
Allocation de soin d'urgence	Jusqu'à 10 milliards de dollars (G\$)	Début avril*
Allocation de soutien d'urgence	Jusqu'à 5 G\$	Début avril*
Crédit pour taxe sur les produits et services	5,5 G\$	D'ici le début du mois de mai*
Bonification de l'Allocation canadienne pour enfants	1,9 \$	Mai*
Subvention salariale temporaire pour les entreprises	3,8 \$	Immédiatement**
Remboursements des prêts d'études canadiens	190 M\$	Début avril*
Soutien aux communautés autochtones	305 M\$	Avril*
Aide aux personnes sans-abri (par l'intermédiaire de Vers un chez-soi)	157,5 M\$	Avril*
Soutien aux refuges et aux centres d'aide aux femmes victimes de violence sexuelle, y compris les installations des communautés autochtones.	50 M\$	Avril*
Retrait minimal des montants des fonds enregistrés de revenu de retraite moins élevés	495 M\$	Immédiatement**
TOTAL	27,4 G\$	
Souplesse envers les particuliers et les sociétés contribuables (report du paiement d'impôt jusqu'en septembre)	55 G\$	Immédiatement
Programme de crédit aux entreprises (PCE) offert par l'intermédiaire de la BDC et l'EDC	Plus de 10 G\$	Immédiatement
Soutien sous forme de crédit et de liquidité offerts par l'intermédiaire de sociétés d'État à vocation financière, de la Banque du Canada, du BSIF, de la SCHL et de prêteurs commerciaux	Environ 500 G\$ dollars	Immédiatement

*Sanction royale requise

**Législation à l'appui à venir